

DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 octobre 2023

Le Maire de la Commune de l'Île d'Yeu

Considérant la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans

DECIDE

➤ **DE FIXER** à partir du 1^{er} janvier 2026, les tarifs du camping comme ci-dessous :

CAMPING	2024	2025	2026
Frais de dossier : Prise de réservation et gestion des	9,00 €	9,00 €	10,00 €
Frais de dossier : Réduction de 50% pour les séjours inférieurs ou égal à 20€	4,50 €	4,50 €	5,00 €
Caravane à l'année	2 080,00 €	2 120,00 €	2 160,00 €
Bâtiment d'hébergement : nuitée (hors occupation par des du 01/07 au 31/08	15,38 €	15,68 €	
Emplacement tente	6,80 €	6,95 €	7,05 €
Emplacement caravane	10,00 €	10,20 €	10,35 €
Emplacement tente coté plage	7,80 €	7,95 €	8,05 €
Emplacement caravane coté plage	11,00 €	11,25 €	11,40 €
Emplacement premium (avec électricité; équipé d'une table	30,30 €	30,90 €	31,50 €
Adulte	5,03 €	5,13 €	5,28 €
Enfant de 3 à 12 ans	2,50 €	2,55 €	2,60 €
Enfant de -3 ans	gratuit	gratuit	gratuit
Supplément forfait			
Electricité	4,50 €	4,50 €	4,55 €
Voiture	7,00 €	7,00 €	7,10 €
Moto	3,00 €	3,00 €	3,05 €
Chien	2,80 €	2,85 €	2,90 €
Douche visiteurs/personnes extérieures	2,00 €	2,00 €	2,00 €
du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12			
Emplacement tente	5,70 €	5,80 €	5,90 €
Emplacement tente coté plage	6,70 €	6,80 €	6,90 €
Emplacement caravane	9,40 €	9,60 €	9,75 €
Emplacement caravane coté plage	10,40 €	10,60 €	10,75 €
Emplacement premium (avec électricité; équipé d'une table	29,30 €	29,90 €	30,50 €
Adulte	3,93 €	4,03 €	4,08 €
Enfant de 3 à 12 ans	2,05 €	2,10 €	2,15 €
Enfant de -3 ans	gratuit	gratuit	gratuit

Supplément forfait			
Electricité	4,50 €	4,50 €	4,55 €
Voiture	7,00 €	7,00 €	7,10 €
Moto	3,00 €	3,00 €	3,05 €
Chien	2,80 €	2,85 €	2,90 €
Douche visiteurs/personnes extérieures	2,00 €	2,00 €	2,00 €

CAMPING	2024	2025	2026
HLL (Chalets) : TARIFS DES LOCATION			
CHALET 26 m² : 4 personnes (2 chambres)			
Locations par semaine (du samedi au samedi)			
du 15/02/2026 au 4/04/2026	310,00 €	316,00 €	320,00 €
du 4/04/2026 au 27/06/2026	520,00 €	530,00 €	537,00 €
du 27/06/2026 au 4/07/2026	575,00 €	587,00 €	595,00 €
du 4/07/2026 au 29/08/2026	815,00 €	835,00 €	847,00 €
du 29/08/2026 au 5/09/2026	575,00 €	587,00 €	595,00 €
du 5/09/2026 au 26/09/2026	520,00 €	530,00 €	537,00 €
du 26/09/2026 au 15/11/2026	310,00 €	316,00 €	320,00 €
Tarif 2 nuits (minimum)			
du 4/04/2026 au 4/07/2026 et du 29/08/2026 au 26/09/2026	180,00 €	185,00 €	189,00 €
du 15/02/2026 au 4/04/2026 et du 26/09/2026 au 15/11/2026	160,00 €	165,00 €	169,00 €
CHALET 35 m² : 6 personnes (3 chambres)			
Locations par semaine			
du 15/02/2026 au 4/04/2026	360,00 €	367,00 €	372,00 €
du 4/04/2026 au 27/06/2026	580,00 €	592,00 €	599,00 €
du 27/06/2026 au 4/07/2026	645,00 €	658,00 €	667,00 €
du 4/07/2026 au 29/08/2026	905,00 €	925,00 €	940,00 €
du 29/08/2026 au 5/09/2026	645,00 €	658,00 €	667,00 €
du 5/09/2026 au 26/09/2026	580,00 €	592,00 €	599,00 €
du 26/09/2026 au 15/11/2026	360,00 €	367,00 €	372,00 €
Tarif 2 nuits (minimum)			
du 4/04/2026 au 4/07/2026 et du 29/08/2026 au 26/09/2026	260,00 €	265,00 €	269,00 €
du 15/02/2026 au 4/04/2026 et du 26/09/2026 au 15/11/2026	220,00 €	225,00 €	229,00 €
Caution	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Supplément ménage	75,00 €	75,00 €	80,00 €
Wifi illimité gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
BUNGALOW TOILE 25m² (2 chambres)- 5 personnes			
Locations par semaine			
du 4/04/2026 au 27/06/2026	345,00 €	350,00 €	355,00 €
du 27/06/2026 au 11/07/2026	465,00 €	475,00 €	482,00 €
du 11/07/2026 au 31/08/2026	585,00 €	600,00 €	610,00 €
du 31/08/2026 au 13/10/2026	345,00 €	350,00 €	355,00 €
Tarif 2 nuits (minimum)			
du 4/04/2026 au 6/07/2026 et du 29/08/2026 au 13/10/2026	150,00 €	153,00 €	155,00 €
Supplément ménage	75,00 €	75,00 €	80,00 €
Caution	300,00 €	300,00 €	300,00 €

Pour les chalets avec canapé convertible 2 couchages			
Supplément par personne supplémentaire et par nuit	15,75 €	15,78 €	15,98 €
Bateau 4/5 personnes			
Nuitée	99,00 €	100,00 €	100,00 €
Semaine	650,00 €	660,00 €	660,00 €
Location divers matériel			
Chaise haute, tarif journalier	1,60 €	1,60 €	1,65 €
Lit parapluie + matelas, tarif journalier	1,60 €	1,60 €	1,65 €
casier réfrigéré, tarif journalier	3,50 €	3,60 €	3,80 €
casier réfrigéré, tarif semaine	20,00 €	20,50 €	21,00 €
casier réfrigéré, tarif 1 mois	70,00 €	71,50 €	75,00 €
Wifi illimité gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

- **DE METTRE EN PLACE** un tarif « mid-week » pour la période du 1^{er} janvier au 29 juin et du 31 août au 31 décembre pour les structures d'hébergement (HLL, bungalow toilé)

- Séjour du lundi au vendredi, 4 nuits au prix de 3, soit 25% de remise

- **DE METTRE EN PLACE** un tarif « dernière minute »

- 10% de réduction sur les séjours à la semaine. Ce tarif sera proposé en cas de non-remplissage 10 jours avant la date.

- **DE METTRE EN PLACE** un tarif dégressif applicable toute l'année, des emplacements pour tentes individuelles et caravanes temporaires ainsi que sur les redevances annexes pour l'occupation de ces emplacements à savoir l'accès à l'électricité, et la contribution journalière par personne (adultes et enfants) et pour les chiens

- de la 31^{ème} nuit à la 60^{ème} nuit : réduction de 30%

- de la 61^{ème} nuit à la 90^{ème} nuit : réduction de 40%

- de la 91^{ème} nuit et au-delà : réduction de 50%

Ne sont pas concernés par les tarifs dégressifs ci-dessus :

- les tarifs journaliers concernant les redevances pour les motos, voitures,
- les tarifs annuels des caravanes (sauf pour l'électricité)
- les tentes collectives louées à la semaine et au WE
- les HLL

- **DE METTRE EN PLACE** un tarif dégressif pour la période du 1^{er} janvier au 29 juin et du 31 août au 31 décembre pour les structures d'hébergement (HLL, bungalow toilé)

- 3 semaines ou + consécutives : réduction de 15% sur la totalité du séjour

- **DE METTRE EN PLACE** un tarif dégressif pour la période du 29 juin au 31 août pour les structures d'hébergement (HLL, bungalow toilé)

- 3 semaines ou + consécutives : réduction de 5% sur la totalité du séjour

Ne sont pas concernés par les tarifs dégressifs ci-dessus :

- les tarifs journaliers concernant les redevances des emplacements pour tentes individuelles et caravanes temporaires ainsi que sur les redevances annexes d'électricité, et la contribution journalière par personne (adultes et enfants), ainsi que pour les chiens, les motos, voitures,
- les tarifs annuels des caravanes,

➤ **DE METTRE EN PLACE** un tarif pour les associations islaises

✓ **Emplacements tentes :**

- **Organisation d'une manifestation à l'intention du public :**

- Gratuité pour les participants et 5 accompagnateurs (sous réserve d'une réglementation contraire pour les associations sportives concernant des mineurs)
 - une nuit si la manifestation a lieu l'après-midi ou le soir,
 - deux nuits maximum si la manifestation a lieu toute la journée
- Nuits supplémentaires : plein tarif

- **Organisation d'une manifestation interne :**

- Paiement d'un plein tarif pour tous les participants

Il est précisé que ces nuitées seront encaissées par la régie du camping municipal.

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Fait à l'Île d'Yeu, le 26 novembre 2025

**La maire,
Carole CHARUAU**

